

Conseil municipal du mardi 2 juin 2008

Le deux juin deux mil huit, le conseil municipal s'est réuni sur convocation de Monsieur Bertrand ASTRIC, maire. Tous les membres étaient présents sauf Mme Josiane RUFFION absente excusée procuration à Mme Isabelle VEYRY, Mme Cécile AUCANT absente excusée, procuration à Mme Sylvie PARDONNET.

Mme Isabelle CHATAIGNER a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du conseil du 6 mai 2008 n'appelle pas d'observation. Il est validé comme tel par le conseil municipal.

Assistance à maîtrise d'ouvrage : demande de subvention auprès du Conseil Général du Doubs :

Le Maire rappelle le projet de transformer le logement communal situé à l'étage du bâtiment de l'ancienne perception en structure d'accueil de jour pour les personnes âgées dépendantes en partenariat avec l'ASSAD.

Afin de connaître le coût de cette transformation, le maire a demandé à HDL de l'assister dans l'étude de faisabilité.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** :

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** :

- de se faire assister dans l'élaboration de son projet de faisabilité dont le montant s'élève à 2 000 € HT, soit 10 demi-journées
- de solliciter l'aide financière du Conseil Général
- de se faire assister dans les 12 mois à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention

Transfert de crédits de l'article 2315 opération n°36 à l'article 2315 opération n°37 :

Le Maire rappelle la délibération du 6 mai 2008 concernant la participation financière à la commune de Thoraise pour le chemin qui relie Boussières à Thoraise.

Afin de régler cette participation il convient de transférer 200 € de l'article 2315 opération n°36 « Parking Boussières-Papeteries » dont les crédits passeront de 12 000 € à 11 800 € à l'article 2315 opération n°37 « chemin de Thoraise » dont les crédits passeront de 28 000 € à 28 200 €.

L'exposé du maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

Taux d'imposition 2008 : recettes supplémentaires :

Le Maire expose qu'il a reçu un courrier de la Préfecture concernant les taux d'imposition 2008. Le Maire précise que le conseil municipal vote des prévisions budgétaires et que la fixation des taux d'imposition intervient après le vote du Budget Primitif.

Afin de se conformer à cette directive, il y a lieu d'ajuster les prévisions budgétaires du BP 2008 en fonction de l'état 1259 Mi, à savoir :

Article	BP 2008	Etat 1259 Mi	Décision modificative	Nouvelle inscription budgétaire BP 2008
74833	2 100 €	1 776 €	- 324 €	1 776 €
74834	3 200 €	903 €	- 2 297 €	903 €
74835	0 €	2 358 €	+ 2 358 €	2 358 €
7311	180 000 €	183 024 €	+ 3 024 €	183 024 €
Total	185 300 €	188 061 €	+ 2 761 €	

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, le Maire propose d'affecter 2 761 € au chapitre 023 (virement à la section d'investissement) dont les crédits passeront de 157 334 € à 160 095 €.

Ces crédits seront également repris au chapitre 021 (recettes d'investissement) dont les crédits passeront de 157 334 € à 160 095 €. Afin d'équilibrer la section d'investissement, le maire propose d'affecter 2 761 € à l'article 2184 (achat de mobilier) dont les crédits passeront de 0 € à 2 761 €.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

Admission pour traitement des boues de la station d'épuration de Boussières à la station d'épuration de Besançon Port-Douvot : convention

Le Maire donne lecture de la convention qu'il y a lieu de prendre avec la ville de Besançon pour l'admission et le traitement des boues de la station d'épuration de Boussières.

Lecture entendue, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

Participation financière des communes au fonctionnement de la Bibliothèque :

Le Maire rappelle la convention intercommunale du 1/01/2001 associant les communes de Abbans-Dessous, Abbans-Dessus, Boussières, Busy, Thoraise, Torpes, Vorges-les-Pins à la Bibliothèque municipale de Boussières.

Suite à la réunion du 8 décembre 2007 les représentants des communes ont accepté le budget présenté pour l'année 2008. Afin d'équilibrer celui-ci une participation des communes à hauteur de 1,70 € (un euro et soixante dix centimes) par habitant a été proposée.

Communes	Nombre d'habitants	Participation
Abbans-Dessous	242	411,40 €
Abbans-Dessus	312	530,40 €
Boussières	1069	1 817,30 €
Busy	527	895,90 €
Thoraise	293	498,10 €
Torpes	807	1 371,90 €
Vorges-les-Pins	496	843,20 €
	TOTAL	6 368,20 €

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à **l'unanimité** la proposition faite et autorise le Maire à émettre les titres de recettes.

Enquête publique sur le périmètre de protection modifié :

Le Maire rappelle qu'une enquête publique concernant la modification de Périmètre de Protection autour de l'Église est en cours jusqu'au 21 juin 2008.

Il propose de modifier le périmètre proposé dans l'enquête publique en incluant les parcelles de la section AD situées à l'intérieur du cercle de couleur rose sur le plan cadastral suivant.

Questions diverses :

Bail de location des locaux situé 1 rue de la Poste loué à Taxi Charly, représenté par son gérant monsieur Charles KOUO

Le Maire rappelle que le bureau de La Poste de Boussières-Papeteries est transféré à Boussières-Village au n° 8 de la Route de Besançon. Il précise qu'il avait été convenu, par délibération en date du 5 mars 2007, que Taxi Charly reprenne les locaux de l'ancien bureau de la Poste et que le nouveau bureau de la Poste s'installe dans les locaux actuel de Taxi Charly situés au n° 8 de la Route de Besançon.

Lecture entendue le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** et autorise le Maire à signer le bail correspondant.

Bail de location de La Poste :

Le Maire rappelle que le bureau de La Poste de Boussières-Papeteries est transféré à Boussières-Village au n° 8 de la Route de Besançon. Ces locaux seront ouverts au public à compter du 9 juillet 2008.

Le Maire donne lecture du bail qu'il y a lieu de prendre.

Lecture entendue, le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** et autorise le Maire à signer le bail correspondant.

CCAS :

Un prêt exceptionnel d'urgence a été attribué. Il est remboursable sous forme d'échéances mensuelles.

Dératisation :

Le maire expose que la commune a demandé à deux sociétés de proposer des devis pour procéder à la dératisation dans le réseau d'égout communal. Deux devis ont été fournis l'un de AVIPUR, et l'autre de Franche-Comté Assainissement.

Franche-comté assainissement propose une intervention ponctuelle sur tout le réseau d'égout et une autre sur les zones sensibles. Le conseil Municipal autorise le maire à passer commande auprès de la société Franche-Comté Assainissement.

Mise en place de la procédure de prêt du matériel avec chapiteau :

Mme Isabelle VEYRY expose que le prêt du chapiteau pose un souci de fonctionnement pour la commune. Il a vocation à être prêté aux associations qui le demandent. Pour éviter tout litige, le chapiteau devrait être monté et démonté sous la surveillance d'un agent mais cela pose plusieurs problèmes:

- Fonctionnement le week-end
- Question du transport
- Question d'assurance : Responsabilité civile de la Mairie ou de l'Association selon qui assure le montage démontage (extension d'assurance à demander si c'est une association avec un coût allant jusqu'à 140 € pour un week-end)

La mise en place d'une procédure claire sera rapidement proposée.

US Doubs-Loue :

Monsieur Maigrot a fait part à la commune qu'il n'est plus candidat à la co-présidence de l'association.

Cérémonie du 13 juillet :

Les cinq communes adhérentes du comité des fêtes sont d'accord pour participer au feu d'artifice. Il sera tiré cette année depuis le stade de Boussières.

La commune de Torpes va prêter une guirlande électrique.

Madame Isabelle VEYRY demande la participation d'élus pour encadrer la retraite aux flambeaux. Départ à 21 h30 de la Maison des Loups, arrivée au stade.

Le feu d'artifice sera suivi d'un bal populaire sur la plateforme du tennis.

Grand Loup :

On envisage de réaliser 3 bulletins par an (un en janvier, un en avril, un en septembre). Le tarif proposé pour la réalisation de ces bulletins est le même. Le bulletin proposé serait moins volumineux.

La séance a été levée à 22 h 45

